

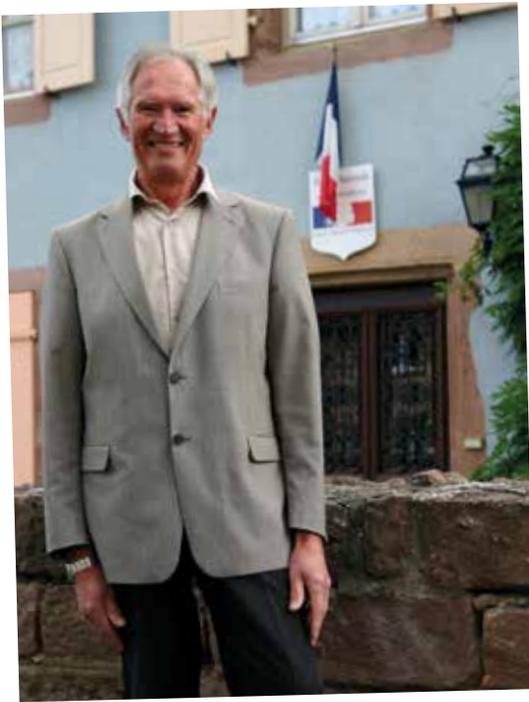
GAZETTE DE

Raedersheim



N° 22
ANNÉE 2016





le mot du Maire

Chères Raedersheimoisés,
chers Raedersheimois

L'année 2016 s'achève une fois de plus en laissant derrière elle l'impression que ces douze derniers mois nous ont filé entre les doigts sans que nous ayons eu le temps de nous en rendre compte.

Les dossiers qui ont monopolisé toute notre attention ne se traduisent pas forcément par une action visible mais sont en fait des projets qui façonneront notre village de demain.

Le PLU est en phase d'achèvement, prêt à être soumis à l'enquête publique. Une bonne trentaine de réunions de la commission de l'urbanisme et deux réunions publiques ont jalonné cette année 2016.

L'enquête publique débutera début 2017 avec comme objectif de valider ce PLU au printemps 2017.

En parallèle, pour rendre ce PLU en adéquation avec les évolutions futures de notre commune, nous avons également établi un plan d'alignement des rues afin de régulariser toutes les incohérences foncières, optimiser les accès, sécuriser les interventions et permettre une circulation fluide des véhicules et une cohérence du tracé des réseaux secs et humides.

Cet alignement a été précédé d'une enquête publique qui a eu lieu du 31 octobre au 16 novembre. Le plan a été définitivement approuvé par le Conseil Municipal le 15 décembre 2016.

Nous sommes aussi contraints par le législateur de mettre aux normes d'accessibilités les bâtiments publics et tout spécialement la mairie.

D'ici fin 2018, la commune devra s'engager auprès de l'État en présentant un projet de travaux de mise aux normes et un calendrier de réalisation. Un avant-projet d'extension du rez-de-chaussée de la mairie a été élaboré et présenté au conseil municipal. Comme toujours ce ne sont pas les idées ni la volonté qui manquent mais les moyens financiers.

Je vous ferai grâce des multiples mises aux normes annuelles, des travaux d'entretien ou des petits chantiers qui sont en cours ou vont être démarrés, mais soyez assurés que cette année 2016 a été très contraignante et liée à un investissement quotidien de toute l'équipe municipale.

Je les remercie pour leur implication avec une mention spéciale à Mme Marion Peretti, notre DGS, et Gilbert Weisser, conseiller municipal, qui ont été les vrais locomotives des projets précités.

Merci aussi à tous les bénévoles, de plus en plus nombreux au fil des années, qui en donnant de leur temps rendent la vie du village plus agréable et attrayante.

Que 2017 vous apporte santé, réussite et joie.

Bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine...

Votre Maire,

Jean-Marie Reymann

SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE 2

VIE DE LA MUNICIPALITÉ

Résumé des Conseils Municipaux 4 à 6
Urbanisme 7

BUDGETS 2015 ET 2016 8 et 9

VIE DU VILLAGE

La boulangerie Banette 10
Jean-Pierre PELTIER 11
Les jardins de Lorette 11
La recette de Marie-Jeanne 12
Grand Anniversaire M. SCHOENN 13
Maisons fleuries 14 et 15
Retour en images 2016 16 à 18

CARNET DE VIE 19

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

A l'heure Chinoise 20
Un marché de l'Avent réussi 21

VIE DES ÉCOLES

École maternelle 22
Périscolaire 23
École élémentaire 24 à 25

FOCUS PASSION

Pierre SCHWIN 26

VIE DES ASSOCIATIONS

Liste des associations 27
Anciens combattants 28
Chorale Cantica & Conseil de Fabrique 29
Foot 30
Hommage à M. Roudy HAESSY 31
Badminton & pêche 32
Volley-ball 33
Sapeurs Pompiers 34
Athlétisme 35

INFOS MAIRIE

Autorisation d'Urbanisme & Local à poubelles 36
Accessibilité & Radersheim a du coeur 37
Entretien des arbres & Fibre optique 38
Zéro phyto & Cimetière sur internet 39



COMMUNIQUÉ



Bonne et heureuse année 2017 !

Ont collaboré à la rédaction de ce bulletin :

Christiane EHRET, Fatiha FISCHER,
Huguette GALLISATH, Maryline HERMANN,
Hervé MASCHA et Marie-Paule THOMAS,
Marion PERETTI, Pierre HERRSCHER



LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JANVIER À DÉCEMBRE

2016



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2016

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE :

La société ZINTER, preneur du bail commercial depuis le 12 septembre 2011, va procéder à la vente du fonds de commerce de la boulangerie en avril 2016.

Au vu de ce changement, il est décidé de procéder à la signature d'un avenant au bail commercial afin d'en préciser les nouvelles modalités.

La société dénommée « Boulangerie ROST », représentée par M. ROST David, devient le preneur du bail à compter de la cession du fonds de commerce, en lieu et place de la société ZINTER.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 6 000 € que le preneur s'oblige à payer en douze termes égaux de 500 €. Ce loyer est payable d'avance les premiers de chaque mois et pour la première fois en avril 2017. En raison du lancement de l'activité du preneur et afin d'encourager la démarche de service de proximité, le bailleur fixe le montant du loyer annuel à 3 000 € pour la période d'avril 2016 au 31 mars 2017, soumis aux mêmes modalités de paiement : par douzième et par avance.

Enfin, M. ROST remettra une somme de 1 500 € à titre de dépôt de garantie dans les mêmes conditions que celles du bail initial.

Les clauses et conditions du bail initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Pour encourager le fleurissement du village, un concours de maisons fleuries est organisé tous les ans. Tous les habitants de Raedersheim peuvent gagner un prix. Selon la note obtenue, les gagnants reçoivent un bon d'achat à dépenser aux Serres du Florival de Raedersheim.

Sont concernés :

- **1^{ère} catégorie** : Prix d'excellence : 60 €
- **2^{ème} catégorie** : Maison : 1^{er} prix : 50 €
2^{ème} prix : 40 € / 3^{ème} prix : 30 €
- **3^{ème} catégorie** : Maison + jardin : 1^{er} prix : 50 €
2^{ème} prix : 40 € / 3^{ème} prix : 30 €
- **4^{ème} catégorie** : Jardin paysager : 1^{er} prix : 50 €
- **5^{ème} catégorie** : Balcon : 1^{er} prix : 30 €
- **Prix d'encouragement** (toutes catégories), il est décidé d'attribuer à chaque prix d'encouragement un bon donnant droit à retirer un sac de terreau horticole de 70 litres aux Serres du Florival.

OPÉRATION GÉRANIUMS :

Dans le cadre de la campagne de fleurissement de la commune, la municipalité organise depuis plusieurs années l'opération « géraniums » qui consiste à faire bénéficier aux habitants de la commune d'un tarif préférentiel pour l'achat de géraniums et de plantes à port tombant.

La commission environnement a retenu comme fournisseur les Serres du Florival à Raedersheim.

Depuis 2012, la participation de la commune au titre de l'opération « géraniums » est de 1€ sur chaque plant sélectionné avec un minimum de 10 plants par foyer et d'un maximum de 30. A compter de l'opération 2016, le nombre maximum est réduit à 25 plants.

TAUX D'IMPOSITION 2016 :

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition restent identiques à ceux de l'année 2015, à savoir :

- **Taxe d'Habitation** : 12,67%
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 13,32%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 62,55%

Il est précisé que ces taux n'ont pas été révisés depuis 1977.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016 :

- Amicale des Sapeurs-pompiers
- Amicale des Pêcheurs
- Chorale Ste Cécile
- Club de l'amitié Conseil de Fabrique
- UNC
- Prévention Routière
- USEP Primaire
- Sté des Amis Bibliothèque
- Fanfare de Soultz
- MJC Bollwiller animations été
- Tennis
- Athlétisme
- Volley
- AS - Foot
- Badminton
- Périscolaire
- Divers

OPÉRATION « TULIPES A CŒUR » :

L'opération Tulipe a permis de récolter la somme de 359 € pour contribuer à la recherche en hématologie et transplantation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA RÉCRÉ » :

Depuis la rentrée scolaire 2012, la commune a mis en place un nouveau partenariat avec le périscolaire d'Issenheim, géré par l'association « La Récré ». La participation financière de la commune est contractualisée chaque année civile par la signature d'une convention. Le montant de la participation de la commune pour l'année 2016 s'élève à 36 000 €.

PRISE D'UNE COMPÉTENCE «GESTION DE L'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE» PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER (CCRG) AU 1ER JANVIER 2018 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la prise d'une compétence «Gestion de l'eau potable» par la CCRG au 1er janvier 2018.

MOTION DE SOUTIEN À LA BRIGADE VERTE :

Le devenir de la Brigade Verte est mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au Sénat en première lecture le 16 juin 2014. Nous réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.

- notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE :

La société ZINTER est propriétaire du fonds de Commerce de la boulangerie, située 14b Grand'Rue et est locataire d'un bail commercial pour le local dont la commune est la propriétaire. La société ZINTER va procéder à la vente du fonds de commerce de la boulangerie en avril 2016.

MOTION POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU RÉGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE :

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous, élus de la commune de Raedersheim, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

VIE DE LA MUNICIPALITÉ



Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

QUÊTE EN FAVEUR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER :

La quête réalisée en 2016 a permis de récolter 3 603.80 €.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :

Suite à la consultation de 4 agences d'architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie, le marché a été attribué à l'agence WAGNER PERSPECTIVES pour un montant de 8 900 € HT pour la tranche ferme (phase études) et de 17 446 € HT pour la tranche conditionnelle (phase travaux).

PROTECTION ACOUSTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE :

En octobre 2015, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a visité la salle polyvalente, classée établissement diffusant de la musique amplifiée. Le rapport transmis par l'ARS constate que l'étude d'impact réalisée en 2006 fixant le seuil maximal du son de diffusion doit être actualisée. En effet, le seuil maximal admis n'est pas satisfaisant et malgré des travaux effectués à la salle récréative afin d'améliorer l'acoustique (remplacement des dalles du plafond), il est très certainement nécessaire d'envisager d'autres travaux pour atteindre un seuil satisfaisant. La commune a fait appel au cabinet VENATHEC pour réaliser un diagnostic acoustique et rédiger un rapport de préconisations et d'actions à mener. Le coût de l'étude s'élève à 2 400 € HT.

La commission travaux est en charge de ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016

ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet sommaire pour la mise en accessibilité de la mairie proposé par l'agence d'architecture Perspectives SARL, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

ADHÉSION AU GIC DES 13 CLOCHERS :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) des 13 clochers dont fait partie la commune de Raedersheim pour l'année 2016 et toutes les années à venir pour un montant de 102,51 € (410,027ha x 0,25 €).

La mission est définir et faire appliquer les règles communes de gestion de la faune et d'aménagement de leur territoire de chasse dans le cadre de la politique générale fixée par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU RÉGIME ACTUEL DES COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE MOSELLE :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'exprimer son total désaccord avec la proposition ministérielle s'apparentant à une nouvelle attaque portée au droit local,
- D'exiger le maintien des dispositions en place afin et plus que jamais, de pouvoir proposer un enseignement religieux dans les écoles et collèges alsaciens et mosellans.

Abréviations utilisées :

CM : Conseil Municipal

CCRG : Communauté des Communes de la Région de Guebwiller

SPL : société publique locale

Pour prendre connaissance des comptes-rendus complets des réunions mensuelles du conseil municipal, vous pouvez vous reporter sur notre site internet : www.raedersheim.fr accueil raedersheim, rubrique mairie, les décisions.

d'urbanisme



2017 : LE PLU ENTRE EN VIGUEUR...

Les grandes lignes réglementaires de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été présentées dans notre édition 2015. Douze mois se sont écoulés, une trentaine de réunions de travail et deux réunions publiques plus tard, l'élaboration du PLU arrivera à son terme fin mars 2017 conformément au calendrier que la commission PLU s'était fixée.

Ce document d'urbanisme contient des éléments importants sur les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation écologique.

Le volet le plus familier du public concerne le règlement qui définit les différentes règles de constructions et d'utilisations des sols définies par la commune pour quatre types de zones :

- **LES ZONES URBAINES DITES "ZONES U"** déjà urbanisées,
- **LES ZONES À URBANISER DITES "ZONES AU"** destinées à être ouvertes à l'urbanisation à plus ou moins long terme
- **LES ZONES AGRICOLES DITES "ZONES A"** à protéger en raison du potentiel des terres agricoles,

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

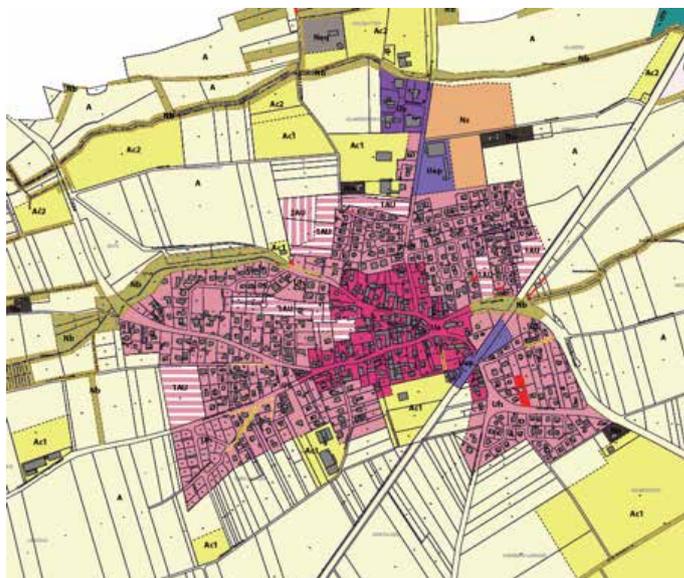
DITES "ZONES N" à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de l'existence d'une exploitation forestière, ou encore de leur caractère d'espaces naturels.

En plus de fixer les périmètres des zones, le plan de zonage mentionne les dispositions réglementaires telles que les emplacements réservés, les servitudes, les éléments de paysage à protéger ou à valoriser et les espaces boisés classés.

Enfin, le PLU précise et illustre les règles applicables à l'aménagement des zones AU, ce sont les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Elles dessinent les principes de l'habitat de demain pour la Commune et sont la transposition des nouvelles règles législatives en matière d'urbanisme.

Retrouvez l'ensemble des pièces
du PLU sur
www.raedersheim.fr

rubrique démarches et services
> urbanisme



FONCTIONNEMENT

	prévisionnel	réalisé	
DÉPENSES	Prestations de services, fournitures, entretien bâtiments	184 220 €	184 913,43 €
	Charges de personnel, indemnités et missions	366 450 €	360 768,79 €
	Subventions communales (école, périscolaire, ass.sportives)	53 500 €	48 421,40 €
	Charges exceptionnelles (maisons fleuries, dots) et réserve	4 500 €	4 511 €
	Charges financières (intérêts des emprunts + divers)	41 981 €	41 175,33 €
	Virement de la section d'investissement	671 071,91 €	639 789,95 €
TOTAL DÉPENSES	922 316,75 €	839 018,09 €	
RECETTES	Produits des services (concessions cimetière, location chasse + salle polyvalente)	19 650 €	27 404,50 €
	Impôt et taxes	406 076 €	415 037,82 €
	Dotations et participations	237 200 €	235 900,17 €
	Produits financiers et exceptionnels (intérêts parts sociales dons gens du voyage, plateau RD4 Bis)	3 002 €	58 780,20 €
	Excédent de fonctionnement reporté	5 143,91 €	5 143,91 €
	TOTAL RECETTES	671 071,91 €	742 266,60 €

INVESTISSEMENT

	prévisionnel	réalisé	
DÉPENSES	Mairie (coffre-fort), Ecole (vidéoprojecteurs, ordinateurs)	7 400 €	2 580,92 €
	Opérations foncières	5 709,56 €	1 197,51 €
	Réfection plateau commerce	15 000 €	16 030,80 €
	Clôture terrain multisport	17 000 €	13 000,34 €
	Ecritures budgétaires	0 €	0 €
	Aménagement paysager (passerelle)	17 500 €	0 €
	Salle polyvalente (Rénovation douches, aération chambre froide, enclos poubelle, friteuse)	11 600 €	5 595,10 €
	Urbanisme (PLU, SCOT, accessibilité)	46 000 €	24 603,52 €
	Plateau RD4 Bis	56 000 €	53 863,16 €
	Porte chaufferie Eglise, jardinières, signalétique pompiers	0 €	6144,50 €
	Remboursement prêts capital	80 480 €	79 428,78 €
Déficit 2015	0 €	0 €	
TOTAL DÉPENSES	256 689,56 €	202 444,63 €	
RECETTES	Subventions (255000 € basculé en fonctionnement)	0 €	0 €
	Ressources propres (FCTVA, Taxe Locale d'équipement, amortissement)	50 500 €	44 047,79 €
	Excédent de fonctionnement reporté	120 387,65 €	120 387,65 €
	Virement de la section de fonctionnement	76 420,91 €	0 €
	Emprunt	0 €	0 €
	Ecriture budgétaire	9 381 €	9 378,59 €
TOTAL RECETTES	256 689,56 €	173 814,03 €	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



€

€



€

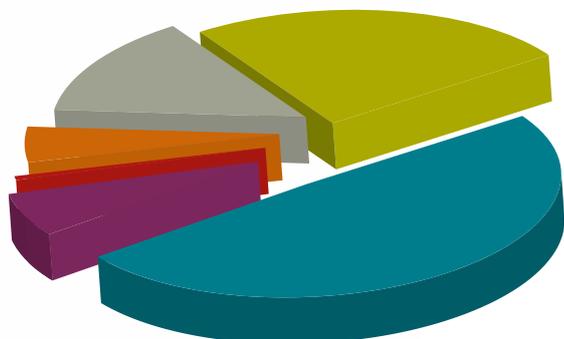
€

BUDGET

€

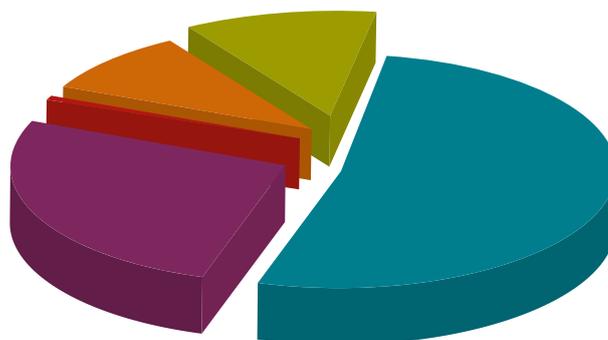


DÉPENSES FONCTIONNEMENT



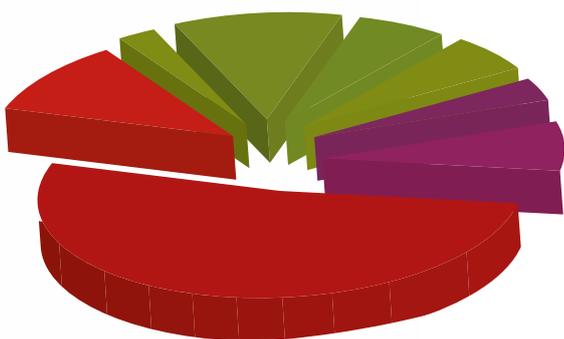
Prestations de services, fournitures, entretien bâtiments	196 325 €
Charges de personnel, indemnités et missions	388 980,22 €
Subventions communales (école, périscolaire, ass. sportives)	51 000 €
Charges exceptionnelles (maisons fleuries, dots) et réserve	4500 €
Charges financières (intérêts des emprunts + divers)	40 399 €
Virement section d'investissement	109 369,83 €
TOTAL DÉPENSES	790 574,05 €

RECETTES



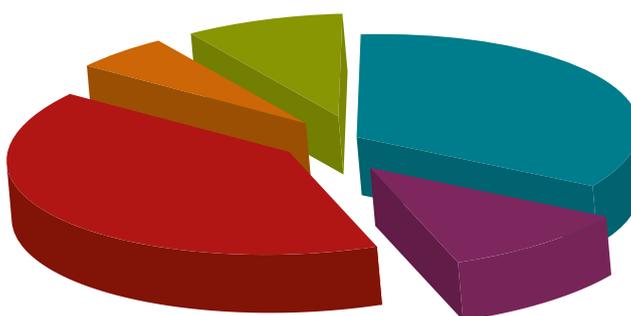
Produits des services (concessions cimetière, loc. chasse + salle polyvalente)	89 400 €
Impôts et taxes	412 926 €
Dotations et participations	209 150 €
Produits financiers et exceptionnels (intérêts parts sociales, dons gens du voyage)	5 252 €
Excédent de fonctionnement reporté	73 846,05 €
TOTAL RECETTES	790 574,05 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT



Poteau incendie	6 769,05 €
Restauration de l'orgue	30 000 €
Mise aux normes accoustiques salle	16 500 €
Étude accessibilité mairie + Enclos poubelle	16 000 €
Opérations foncières	9 500 €
Urbanisme (PLU, SCOT, accessibilité)	20 000 €
Remboursement prêts capital	140 000 €
Déficit 2015	28 630,60 €
TOTAL DÉPENSES	267 399,65 €

RECETTES



Subventions	24 000 €
Ressources propres (FCTVA, Taxe Locale d'équipement, amortissement.....)	91 000,22 €
Excédent de fonctionnement reporté	28 630,60 €
Virement de la section de fonctionnement	109 369,83 €
Emprunt	0 €
Ecritures budgétaires	14 399 €
TOTAL RECETTES	267 399,65 €

Banette

L'année 2016 fut une année de changement de gérance pour notre boulangerie. Le 12 avril, après une seule petite semaine de fermeture, la voilà rouverte avec aux commandes un jeune couple originaire de Meyenheim, Kristelle et David ROST, toujours sous l'enseigne Banette. Dynamiques et motivés, ils se sont lancés dans l'affaire alors que rien ne les prédestinait à cela. Un démarrage sur les chapeaux de roues.

Vous avez repris la boulangerie à Raedersheim il y a quelques mois, êtes-vous satisfaits de votre décision ?

Kristelle et David ROST, de concert :

Oui, sans aucun doute !

David ROST : Nous avons très rapidement été acceptés par la clientèle. C'était un défi de ne rester fermé qu'une semaine entre le départ du gérant précédant et notre ouverture. On voulait que le changement soit à peine perceptible dans les habitudes des clients. C'était dur, on n'a pas ménagé nos efforts, parce qu'il y avait pas mal de transformations à apporter.

Quelles transformations, puisque vous avez repris la même activité que vos prédécesseurs ?

D.R. : Eh bien avant, c'était une succursale, la maison mère étant basée ailleurs. Nous préparons, pétrissons, façonnons nos pains ici. Nous laissons lever notre pâte à pain plus lentement et à froid pour qu'elle puisse développer plus d'arômes. Il fallait réorganiser la boulangerie pour coller à notre vision des choses.

Vous n'êtes pas boulangers à l'origine. Comment en êtes-vous venus à prendre la décision de vous reconvertir professionnellement ?

D.R. : Je voulais depuis longtemps ma propre entreprise. J'en avais assez de travailler principalement assis dans un bureau, je voulais pouvoir exercer un métier manuel. Et puis avec Kristelle, on voulait travailler ensemble.

K.R. : Ca faisait déjà un an et demi que le projet mûrissait. Depuis longtemps, faire du pain le passionnait, il faisait le pain lui-même à la maison. Du coup, le métier de boulanger était un bon compromis entre l'artisanat et l'entrepreneuriat.

D.R. : Oui, et j'ai alors suivi des stages de formation auprès de l'enseigne Banette. Et quand l'opportunité s'est présentée ici, c'était l'occasion idéale de se lancer !

Quels sont vos projets pour développer votre activité ?

K.R. : Avant de parler de développer, nous voulons avant tout pérenniser notre entreprise ! Nous nous concentrons en priorité sur ce que nous savons faire, c'est-à-dire du bon pain. Nous proposons plusieurs sortes de pain, des formules avec des sandwiches et des spécialités salées «traiteur», et restons bien sûr à l'écoute des demandes de nos clients.

D.R. : On dit qu'il faut une année complète pour se faire la main. Lorsqu'on a passé les mûrissants, les bûches de Noël, les galettes et les lammalas, alors on peut dire qu'on a fait une fois le tour ! C'est seulement à ce moment qu'on peut commencer à étendre l'offre et créer d'autres objectifs.

Kristelle et David, merci et bonne continuation !



Boulangerie Banette

Kristelle et David ROST
14 Grand 'Rue - 68190 Raedersheim

Tél: 03 89 83 92 76

Ouvert du lundi au vendredi,
5h30 – 13h et 15h – 18h30
samedi 6h – 13h.

Jean-Pierre PELTIER



Depuis février 2016, M. PELTIER Jean-Pierre, a pris officiellement la présidence de l'Union Nationale des Combattants section RAEDERSHEIM. Il succède à M. GREBER Aimé, qui a occupé ce poste durant 30 années.

A ce jour, l'association compte 13 membres, anciens combattants des différentes guerres, les veuves des personnes qui nous ont quittées. Le mode

de fonctionnement s'articule autour de réunions, de projets et de commémorations en collaboration avec différents partenaires tels que les écoles du village et les autres sections UNC départementales.

Revenons à notre nouveau président ! Qui est-il ?

Un personnage à lui tout seul... Ce qui le caractérise : sa vivacité, son sens de la répartie avec une pointe d'humour très fine... Mais il est avant tout et surtout un homme passionné et profondément humain.

Sa première passion : sa famille... père et grand-père dévoué et disponible...

Sa deuxième passion : l'histoire avec un grand H. Il en a fait son métier de 1975 à 2014 en tant que professeur d'Histoire-Géographie. On ne s'étonne donc pas de le voir dans ses nouvelles fonctions, qu'il prend très à cœur. Il se fait un devoir de mémoire... Ne pas oublier pour mieux transmettre.

Un projet à venir : une exposition dans le village pour le centenaire de la fin de la guerre 1914-1918. Il en profite pour lancer un appel à tous les Raedersheimois en possession de documents d'époque pouvant enrichir cette exposition, opportunité idéale d'initier des rencontres plurigénérationnelles et multiculturelles.

Souhaitons à Jean-Pierre le meilleur dans ces nouvelles missions et de voir aboutir ses projets.

Les jardins de Lorette

10 ANS DÉJÀ !

Voici dix ans que Laurent ZURKINDEN décidait de se lancer dans l'aventure « Les Jardins de Lorette ». L'entreprise d'aménagement des espaces verts offre toute une palette de prestations, allant de la taille d'arbre, élagage, ou tonte à la création de jardins paysagés avec enrochement, plantation, engazonnement. Laurent met toute son expérience, sa créativité et son savoir-faire au service de ses clients, autant professionnels que particuliers, pour réaliser leurs projets et créer les jardins de leurs rêves. Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de succès !



Les Jardins de Lorette

Laurent ZURKINDEN

14b rue de la Rivière
06 84 94 45 65

Marie-Jeanne

Biscuit à l'ananas



- Battre les œufs entiers avec le sucre et le sucre vanille jusqu'à ce que la masse fasse le ruban.
 - Puis ajouter la farine tamisée par cuillerées en mélangeant lentement.
- Verser la pâte ainsi obtenue dans un moule à biscuit de diamètre 24 cm chemisé de papier cuisson.
- Faire cuire au four préchauffé, 2^{ème} gradin, entre 170 et 180 degrés pendant 30 à 35 minutes.
 - Démouler à chaud, enlever le papier cuisson et laisser refroidir.

Garniture :

- Mettre les tranches d'ananas dans une passoire, couper 5 tranches en petits morceaux et 3 en quatre morceaux (garniture).
 - Prendre 1 cuillère à soupe de jus d'ananas et, par ailleurs, mesurer 1/4 de litre (éventuellement compléter avec de l'eau).
 - Prendre 4 cuillères à soupe du jus, mélanger avec les 30g de maïzena et les 25g de sucre.
 - Chauffer le jus restant. Porter à ébullition, ôter du feu puis verser lentement la solution avec la maïzena puis remettre sur le feu et porter à ébullition brièvement. Incorporer les morceaux d'ananas puis mettre au frais la crème ainsi obtenue.
- Battre la crème fraîche jusqu'à ce qu'elle soit presque ferme.
- Y incorporer le paquet de crèmefix avec 50-75g de sucre semoule et 1 paquet de sucre vanillé préalablement mélangés.
- Continuer de battre la crème fraîche jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement rigide et en prendre la moitié pour l'incorporer à la crème d'ananas refroidie.

Ingédients

Pour la génoise nature :

- 4 œufs entiers de 60g à température ambiante
- 120g de farine
- 120g de sucre semoule
- 1 paquet de sucre vanille
- 1 pointe de couteau de levure chimique

Pour la garniture :

- 1 boîte d'ananas (8 tranches)
- 1/4 de litre de jus d'ananas
 - 30g de maïzena (3 cs légèrement bombées)
 - 25g de sucre (1 cuillère à soupe bien bombée)
- 1/2 litre de crème fraîche
- 1 paquet de crèmefix
- 1 paquet de sucre vanille
- 50-75g de sucre semoule

Montage du biscuit :

- Prendre le biscuit nature et le couper horizontalement en 2.
- Étaler sur l'étage inférieur la crème d'ananas.
- Recouvrir le tout avec l'autre moitié et appuyer légèrement dessus pour faire adhérer.
- Étaler uniformément sur le bord et la surface supérieure du gâteau le reste de crème fraîche mise de côté.
- Garnir le gâteau en décorant avec les quartiers d'ananas et la crème fraîche restante.

C'est prêt !!! Il ne reste plus qu'à déguster...

95 bougies

POUR LE DOYEN DU VILLAGE

Le 19 septembre dernier, le doyen du village, M. Antoine SCHOENN a eu la joie de souffler ses 95 bougies entouré de ses proches.

Pourtant, la vie ne lui a pas toujours fait de cadeau. Antoine est né le 19 septembre 1921 à Ungersheim. Il a appris le métier de mécanicien et travailla pendant quelques années dans un garage à Bollwiller et à Mulhouse.

Et un jour ...

« J'avais 18 ans et la guerre de 39-45 éclata. L'armée allemande me mobilisa pour travailler dans un atelier de réparation de locomotives à Riedisheim et à Thionville pendant une période d'un an. Plus tard, j'ai dû rejoindre un centre de recrutement de l'armée allemande à Königsberg, pour une préparation militaire » se souvient Antoine.

Incorporé de force dans la marine de guerre allemande en 1942, dans l'infanterie en 1943, il est fait prisonnier la même année par les Russes en Lettonie et se retrouva dans un camp de travail sur la Volga, et fin 44 dans le camp des Malgré-Nous à Tambov (ville de Russie). Là, il tentait de survivre aux effroyables conditions de captivité où il connut la faim, le froid, la brutalité.



Il retrouve le sol français entre octobre et novembre 1945, où malade, il fait un séjour de quatre semaines dans un hôpital à Paris, puis le retour tant espéré chez ses parents à Ungersheim.

Un grand moment d'émotion, qui marqua le début d'une nouvelle vie.

Après la guerre, il a continué sa carrière de mécanicien dans un atelier de maintenance de locomotive à la gare de Mulhouse nord jusqu'à sa retraite.

« En 1949, j'ai rencontré Marguerite à Raedersheim, nous nous sommes mariés et installés dans le village, et vécûmes très heureux ».

De leur union sont nés quatre enfants : Jean-Marc, Josiane, Anne-Marie décédée à l'âge de 9 mois et Antoinette.

Huit petits-enfants ont agrandi la famille et font la joie de l'arrière grand-père Antoine. Aujourd'hui, il vit des jours paisibles entouré de ses enfants et petits enfants.



Maisons fleuries 2016

Catégorie maison

PRIX D'ENCOURAGEMENT :

M. et Mme LURQUIN Bernard
M. et Mme RUGGERI Antoine

Catégorie maison et jardin

PRIX D'EXCELLENCE :

M. et Mme LEBRETON Jean-Luc
M. et Mme PROST Fabrice

● 1^{ER} PRIX :

M. et Mme GRABER Gérard
M. et Mme FRID Bernard
Mme STAUDT Nicole

● 2^{ÈME} PRIX

M. et Mme KUPEK Jean-Marc
Mme BETTWILLER Marie-Jeanne
M. et Mme MAURER Didier
M. et Mme JOAQUIM Olivier
M. et Mme PIERRÉ Nicolas

● 3^{ÈME} PRIX :

M. et Mme BEREUTER Jean-Paul
M. et Mme KAMMERER Dominique
M. et Mme TOSCH Christian
M. et Mme PARENT Bernard





PRIX D'ENCOURAGEMENT :

Mme PICCIN Angèle
M. et Mme KOS Daniel
M. KUPEK Joseph et Mme MULLER Monique
M. et Mme LACH Michaël
M. et Mme LA FERRARA Euplio
Mme SCHMITT Odile
M. et Mme CICHECKI Patrice



Catégorie Jardins Paysagers

● **1^{ER} PRIX :**

M. et Mme HECKLEN Hugues

● **3^{ÈME} PRIX :**

M. et Mme SEEBERT Bertrand
M. et Mme GIOVINNAZZO Michel

PRIX D'ENCOURAGEMENT :

M. et Mme LEVRECHON Jean-Claude
M. et Mme PABST Gilbert
M. et Mme HAESSY Jean-Luc
M. et Mme FERIOL Christian
M. et Mme HAENNI Francis
M. et Mme GUGENBERGER Michel



HABITANTS MIS À L'HONNEUR



REMERCIEMENTS À CINQ BÉNÉVOLES



LAURÉATS DES MAISONS FLEURIES 2015



LES SPORTIFS MÉRITANTS



SOIRÉE APRÈS-SKI



CHASSE À L'OEUF



MAXIME CHAMPION DE FRANCE
AU LANCER DE MARTEAU



AU RYTHME DE LA ZUMBA



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



LE PRINTEMPS DES TALENTS



FÊTE DE LA MUSIQUE



LES SIGNALEURS BÉNÉVOLES



FLEURISSEMENT-PASSAGE DU JURY



KERMESSE DU 14 JUILLET



SOIRÉE TRICOLORE



SAINT NICOLAS



REMERCIEMENT À NOTRE BÉNÉVOLE



ROUTE DE FRANCE FÉMININE



REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



REPAS DE NOËL DES SÉNIORS



RENTÉE À L'ÉCOLE MATERNELLE



RENTÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



L'ÉQUIPE BÉNÉVOLE DU CONSEIL
DE FABRIQUE

Naissances

Amaya ZWILLER VAZQUEZ **2 janvier 2016**
 Emma CHAMIK **27 avril 2016**
 Julia Manuela Myriam CIMETTA **18 juin 2016**
 Eliott et Augustin WACHBAR **29 mai 2016**
 Maëlys GAINARD **24 novembre 2016**
 Hanaé MANDELLI **1 décembre 2016**
 Adélie CONDETTE **3 décembre 2016**

Mariages



Frédéric WASSMER
Bernadette UHL
28 mai 2016



Pierre-Thomas FASTIER
France Liane BOEGLER
25 juin 2016



Yannick BEREUTER
Carol BIDWELL
19 août 2016

Grands Anniversaires



Jean-Luc VIGNEAU
Annick SCHMUCK
03 septembre 2016



Marie-Jeanne BETTWILLER
80 ans
28 février 1936



Marie-Madeleine EBERSOL
85 ans
22 juillet 1931



Antoine SCHOENN
95 ans
19 septembre 1921



Gérard RITZENTHALER
80 ans
11 octobre 1936



Geneviève GALLISATH
80 ans
19 novembre 1936

Décès

12 avril 2016 - Louis KELLER
18 mai 2016 - Anne Marie WEISSER
6 novembre 2016 - Roudy HAESSY

à l'heure Chinoise ...

Quel honneur ! Du 23 juin au 13 juillet 2016, l'AS Raedersheim a accueilli l'équipe féminine de Chine, les « Roses d'Acier », venues s'entraîner sur notre belle pelouse en préparation des Jeux Olympiques de Rio.

Dans une ambiance détendue mais très sérieuse, les joueuses chinoises, sous la houlette de leur coach intransigeant, ont alterné les séances d'entraînement rigoureuses, les séances de musculation et de récupération aux « Violettes » à Thierenbach, où elles logeaient.

Justement ce coach, il connaît bien l'endroit : il s'agit de **Bruno BINI**, ancien footballeur et sélectionneur de l'équipe de France de football féminin. Bruno Bini était déjà de passage dans notre village en 2012 avec les Bleues, qu'il avait entraînés avant les JO de Londres et menées jusqu'en demi-finale. Il a dirigé ce stage de main de maître, assisté de son adjoint Eric Garcin et du préparateur physique Ben LARBI. Il faut dire que moins d'un an après son arrivée à la tête de la sélection chinoise, il a fait progresser les footballeuses de manière spectaculaire, leur assurant une qualification inespérée **pour les JO de Rio**.

Les 23 joueuses sympathiques, avenantes et enjouées, n'ont pas ménagé leurs efforts, sans se plaindre de l'entraînement sans relâche qui leur était imposé et travaillant dur pour être à la hauteur de leurs ambitions. Pour autant, elles étaient toujours disponibles (bien que très protégées) et souriantes pour le public venant les admirer à chaque entraînement.

Le clou de leur visite était évidemment le **match de préparation**, accueilli par l'AS Raedersheim le lundi 11 juillet, entre l'équipe Chine A et Chine B.

Nous espérons que toutes garderont un aussi bon souvenir de leur passage à Raedersheim que nous !



Un marché de l'Avent réussi

Ce samedi 26 novembre, Raedersheim s'est réveillé dans une ambiance festive, notre village a accueilli pour la première fois le marché de l'Avent organisé par l'association l'ASCL à la salle polyvalente.

Un marché de l'Avent placé **sous le signe de la solidarité**, avec une collecte de jouets pour les restos du cœur, des puces de Noël dont la recette a été reversée à l'association Caritas « Kilomètres de Soleil » et attribuée aux enfants les plus démunis.

Le public est venu nombreux autour des stands variés et colorés tenus par une quinzaine d'exposants. De nombreuses familles se sont retrouvées devant la vitrine de Noël réalisée par Cédric, bénévole passionné, rivalisant d'imagination pour inventer tout un univers féerique qui nous a ravis, où se côtoyaient peluches, lutins et nains dans un décor qui avait conquis le cœur des petits et grands enfants, le tout rythmé par une musique de Noël.

L'ambiance était à la fête avec un atelier de fabrication de boules de Noël, un atelier-minute textile : création de cartes de Noël avec des étoffes.

À l'extérieur se trouvaient deux chalets où l'on pouvait se restaurer et déguster un bon vin chaud.

L'un des moments les plus prisés de cet après-midi était la venue de Saint Nicolas, avec distribution de papillotes aux enfants dans un troisième chalet.

Ce premier marché de l'Avent a été un succès, l'équipe des bénévoles a fait un superbe boulot pour le plus grand plaisir des habitants de notre village.

Il flottait un parfum de NOËL.





à la ferme

PÉDAGOGIQUE DE BOUXWILLER



Nous avons été accueillis par une collation faite à partir des produits de la ferme. Le chocolat chaud avec du lait de vache fermier en a surpris plus d'un ! « Ce n'est pas le même goût que notre lait du matin » nous ont dit plusieurs élèves.

Les enfants ont ensuite participé à 3 ateliers :

➤ le premier était la **visite de la basse-cour** avec en prime des lapereaux n'ayant que quelques jours.

➤ Le deuxième était de **donner le biberon aux chevreaux**. Les élèves étaient surpris que les animaux boivent aussi au biberon !

➤ Enfin, le troisième atelier était **la fabrication d'un petit fromage frais** à partir de lait de vache fermier. Les enfants ont été ravis de pouvoir revenir chez eux avec ce petit fromage.



VIE DES ÉCOLES

le périscolaire



AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS



VISITE CHEZ LES TORTUES DE M.TAUREL



CHASSE AUX OEUFS



ACTIVITÉ SPORTIVE



REMISE DE MAILLOTS



FÊTE DES PÈRES / FÊTE DES MÈRES



SORTIE À Strasbourg

Vendredi 27 mai, les élèves du CP-CE1 et du CE2-CM1 se sont rendus à Strasbourg et ont participé à un jeu de piste autour de la cathédrale.

Par équipes, il a fallu être de bons « détectives » et bien observer la façade principale de la cathédrale, mais aussi des monuments avoisinants : statues, sculptures, enseignes, dates de construction ...

Cette belle journée ensoleillée s'est terminée par la visite du parc de l'Orangerie avec la découverte du petit zoo et le passage obligé par l'aire de jeux...



Kermesse

À L'ÉCOLE



VIE DES ÉCOLES
à l'école élémentaire



Pierre Schwin



Pierre, quelles ont été vos motivations pour faire ce métier ?

La passion pour la matière avant tout ! Le bois est un matériau vivant, chaud, agréable au touché, à la vue. Depuis mon enfance je suis attiré par le bois.

A 17 ans, j'ai obtenu mon brevet de compagnon ainsi que le certificat d'aptitude professionnelle en tant que menuisier-ébéniste.

Quelles sont les qualités requises pour faire votre métier ?

Encore une fois, pour faire ce métier il faut être passionné par le bois. Mais par-dessus tout, de la rigueur, de la précision et de la patience. Bien-sûr un très bon niveau en géométrie et en dessin industriel est indispensable, pour calculer les angles, les cotes, régir les proportions d'un meuble et calculer le nombre de matières qu'il faut.

Parmi vos créations, vous avez réalisé un chef-d'œuvre, une pièce unique : une table d'exception à 16 coins avec un pied très original constitué de 8 petits pieds.

Au début c'était un projet, il fallait définir les besoins, comprendre le matériau, le travailler pour lui donner une nouvelle vie, une nouvelle fonction. Puis vint la phase créative de la conception en utilisant une scie circulaire, une scie à ruban, une raboteuse. Enfin j'ai utilisé beaucoup d'outillage manuel pour assembler cette table, différents bois de notre pays, comme le chêne, l'érable, le merisier, le frêne. Des matériaux peu onéreux mais que l'on peut sublimer avec des essences précieuses et exotiques.

J'ai recherché la qualité et la précision dans l'exécution de cette pièce unique.

Il est intarissable sur son métier qui est pour lui un art de vivre.

Ci-contre un petit aperçu des réalisations de Pierre...



LISTE DES Associations

Comme dans toutes les communes, les Raedersheimois aiment à se retrouver selon leurs centres d'intérêts. Nous avons la chance de disposer d'un tissu associatif relativement dense.

ASR FOOT

Denis LICHTLÉ

Tél : 06.30.41.65.27

VOLLEY

Gérard CLADÉ

Tél : 06.20.86.47.16

BADMINTON

Grégory CLADÉ

Tél : 06.09.12.69.79

ATHLÉTISME

Marin TAUREL

Tél : 03.89.48.02.66

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Jean-Marc KUPEK

Tél : 03.89.48.11.78

AMICALE DES PÊCHEURS

André SPONY

Tél : 03.89.55.30.57

CHORALES CANTICA ET STE CECILE

Michel BERTSCH

Tél : 03.89.48.23.52

SECTION LOCALE DES COMBATTANTS U.N.C

Jean-Pierre PELTIER

Tél : 03.89.48.25.70

CONSEIL DE FABRIQUE

Jean-Pierre PELTIER

Tél : 03.89.48.25.70

ASSOCIATION SPORT, CULTURE, LOISIRS A.S.C.L

Grégory CLADÉ

Tél : 06.09.12.69.79

ASSOCIATION PEGASE

Isabelle VALDENNAIRE

Tél : 03.89.48.01.48

AMICALE DE LA CLASSE 58

Jean-Paul BEREUTER

Tél : 03.89.48.83.55

CLUB DE L'AMITIÉ

Tél : 03.89.48.11.37

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

"FUN EN BULLE" / Déborah HOMMEL

Tél : 06.52.46.42.45

Message aux nouveaux habitants :

Plusieurs activités pour adultes et enfants, en loisir ou en compétition, sont proposées par les différentes associations.

Comment les contacter :

Ci-dessus les coordonnées des présidents, ou en vous adressant à la mairie, ou sur notre site raedersheim.fr, dans la rubrique vie associative - annuaire des associations



U.N.C

UNION NATIONALE

des combattants



La section de Raedersheim compte actuellement 15 membres :

- 7 A.F.N. (combattants d'Afrique du Nord)
- 4 Soldats de France
- 1 sympathisante

Notre association a pour but :

- de maintenir les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la Patrie,
- de défendre les intérêts de ses adhérents,
- de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France.

Chaque Raedersheimois ayant effectué son service militaire peut à ce titre rejoindre notre section.

Tout au long de l'année nous prenons part aux différentes manifestations patriotiques de la commune, du canton et du département :

- **19 mars** : Assemblée Générale des Amis du Hartmannswillerkopf à l'Abri-Mémoire de Uffholz.
- **24 avril** : Assemblée générale du sous-groupe de Guebwiller à Merxheim
- **07 mai** : Commémoration de la Victoire
- **1^{er} juin** : Excursion organisée par le Club de l'Amitié
- **18 juin** : Congrès départemental à Fessenheim
- **16 octobre** : Messe du souvenir à Thierenbach
- **11 novembre** : Commémoration de l'Armistice
- **05 décembre** : Hommage aux morts pour la France en A.F.N.

Nous déplorons, cette année le décès de Monsieur Louis KELLER, décoré en 2015 de la Médaille en or du Djebel, ancien porte drapeau de notre section.





MOMENTS MAGIQUES DE PARTAGE AVEC LA CHORALE

Cantica

L'année qui vient de s'écouler a une fois de plus été riche en événements pour Cantica.

Après un concert de Noël donné successivement à Issenheim et Widensolen, Cantica s'est produite le 25 juin à Wattwiller, et encore tout récemment, le 16 octobre dernier à Feldkirch, pour un concert au profit de l'association « Partage et Solidarité » qui œuvre en faveur des enfants de Madagascar.

Mais outre les répétitions et les concerts « **ce sont aussi des moments d'amitié, de convivialité et de partage avec le public** » dit un choriste.

Cette année, Cantica a eu le plaisir d'accueillir, une délégation venue d'Ambleville, en Charente, où la chorale s'est déplacée en 2014 et où se sont tissés des liens d'amitié. En 2017, une nouvelle escapade chantante et touristique est d'ailleurs prévue, cette fois en Bourgogne.

Créée il y a plus de dix ans, Cantica, dont le siège est à Raedersheim, a su se faire au fil des ans une



place dans le paysage musical de notre région.

Composée à l'origine de choristes venant de Raedersheim, d'Ungersheim et de Feldkirch, elle compte désormais dans ses rangs, près de 40 membres.

« **Chanter est un moment de détente pure, on oublie tous ses problèmes** » confie une choriste. « **Chanter est un plaisir, mais c'est aussi une part de santé !** » renchérit une autre.

Si vous aussi êtes tentés par l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter.

Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique est toujours mobilisé pour la rénovation de notre orgue Callinet. Les travaux pourront débuter, nous l'espérons, courant 2017. Des manifestations ont été organisées tout au long de l'année 2016.

- **10 janvier** : le chœur de la Vallée Noble nous a remis gracieusement le montant de la recette de son concert en l'église de Raedersheim, soit 541,08 €
- **8 octobre** : la vente de pâtisseries a rapporté 689,50 €
- **6 novembre** : le 6^{ème} repas convivial a rapporté 1600 €

L'année 2016 a connu un changement de secrétaire avec le **départ de Mme Marguerite RITZENTHALER** après 13 années de présence. Nous la remercions chaleureusement. Elle est remplacée par **M. Jean-Marc SCHOENN**.



Par ailleurs, nous tenons à remercier vivement nos donateurs pour leur générosité à l'occasion de différentes cérémonies ou manifestations.

L'année 2017 verra une continuité de nos efforts en matière d'opérations afin de pouvoir entamer les travaux de rénovation de l'orgue, à savoir quêtes, vente de pâtisseries et repas paroissial.



PETIT CLIN D'OEIL SUR l'A.S.R RAEDERSHEIM

Le club est toujours aussi actif, en témoigne l'augmentation du nombre de licenciés en septembre 2016. Plus de 200 joueurs ont ainsi signé une licence dans le club sportif phare de notre beau village.

Il est à noter le développement important du nombre de licenciés chez les jeunes, puisque cette année, des « U7 » aux « U13 », **le club ne compte pas moins de 90 jeunes sportifs, soit trois fois plus que la saison précédente ! Bilan et retour sur la saison 2015-2016 :**

☛ Tout d'abord chez les jeunes, l'ASR a engagé 4 équipes, U7, U9, U11 et U13.

● **U7 :** encadrement assuré par les féminines de l'ASR, Emeline LE CLAINCHE et Mélissa RUBIELLA FEVRIER.

● **U9 :** encadrement assuré par les féminines de l'ASR, Charlene COCCORULLO et Manon KOPP.

A noter l'engagement des parents qui ont répondu présents pour la confection des gâteaux ou pour assurer l'arbitrage lors des plateaux à domicile tout au long de la saison.

● **U11 :** encadrement assuré par Thomas JACQUEY et Fernand BETTWILLER. Saison remarquable, 16 victoires, 2 nuls et que 2 défaites. Le goal-average est éloquent.

● **U13 :** encadrement assuré par Philippe FOHRER et Arnaud COUSSON. Saison de transition pour leur première année à ce niveau. 5 victoires dont 4 par forfaits adverses, 7 matchs nuls et 8 défaites. Le meilleur buteur est Tom ZURKINDEN qui a été surclassé en seconde partie de saison avec 12 buts.

☛ Chez les séniors, l'ASR a engagé 5 équipes, dont une féminine.

● **Equipe 4 :** entraîneur Didier OBRECHT. Composée pour la plupart de quadragénaires, elle termine 1ère en D1 B et accède en PH B qui est le plus haut niveau de la pyramide B.

● **Equipe 3 :** entraîneurs Jean Paul NOLENTI et Arnaud TOSCH. L'équipe obtient une remarquable 3e place en D3 A, le meilleur buteur étant Benoit HAGER avec 6 buts, qui ne manque jamais cette occasion pour rendre hommage au regretté Benoît PROST.

● **Equipe 2 :** entraîneurs Mikael ABRY, Jean Baptiste CONGIL et Claude JUD. L'équipe finit 2e en D2 A et accède en D1 grâce à une place de meilleur second des quatre groupes engagés. A noter que c'est la deuxième accession consécutive de cette équipe. Le meilleur buteur est Théodore BARRESI avec 15 buts.

● **Equipe fanion :** entraîneurs Christophe BRAGHIROLI, Cédric WITTIG et Josué LEHMANN. Elle termine à la 13e place en Excellence A et est malheureusement de retour en PE A un an après, jouant de malchance et de blessures. Le meilleur buteur est Steven GLEYO avec 7 buts.

● **Les féminines :** entraîneurs Jean Baptiste CONGIL puis Jordan DUPLA. Elles ont fini à une belle 5e place au terme d'une remontée fantastique et accèdent en Excellence Départementale. La meilleure buteuse est Marine SCHAMBERGER avec 27 buts.

Rappelons que l'AS RAEDERSHEIM, qui a fêté ses 50 ans en 2015 est active dans le village et a organisé sa deuxième soirée « après ski » qui a affiché complet au mois de mars et a remporté un grand succès.



HOMMAGE
À MONSIEUR

Roudy HAESSY



Véritable acteur dans la vie du village, il avait intégré le conseil municipal en 1965, pour y siéger durant quatre mandats, où il occupa la fonction de premier adjoint de 1977 à 1983 et durant cette période, il fut à l'origine du transfert de la mairie de l'école vers le presbytère.

Après 24 ans d'engagement dans la commune, il décida de se retirer en 1989.

Sa soif d'entreprendre et de servir autrui, il l'avait mise au service de notre village avec toute l'énergie qui le caractérisait.

Roudy HAESSY nous a quittés le 6 novembre dernier. Deuxième président du foot depuis la création du club en 1965, il a pris la relève en 1974, après le président fondateur M. Jean KUSTER.

Lui qui n'avait jamais pratiqué le football en était passionné et fin connaisseur. En 1975, le club avait à sa disposition un terrain avec une main courante, mis en place dans les années 70. Le grand objectif de Roudy a été la construction d'un club house, projet approuvé à l'époque par le comité en place.

Progressivement l'ASR a pu amasser les fonds nécessaires pour financer cet ensemble. Il fut inauguré en 1982, après trois années de travail. Aujourd'hui, les joueurs et visiteurs ne manquent pas d'apprécier ce lieu de rencontre sportive.

Roudy était président de l'ASR pendant 14 ans, un club qu'il a façonné avec ses joies, ses peines, mais aussi avec cet esprit si particulier qui le caractérisait, « l'esprit de famille » : c'était sa grande fierté.



Comité 1984 - 85
1er rang de gauche à droite : Schwin Pierre, Haessy Roudy, Kuster Jean, Bèreuter Gérard, Rich Jacques, Pabst G.
2ème Rang de gauche à droite : Prost Fabrice, Drollinger Thierry, Obrecht Patrick, Arnold Gilbert, Haessy Roudy Fils, Mandelli Paul, Haessy Jean-Luc.

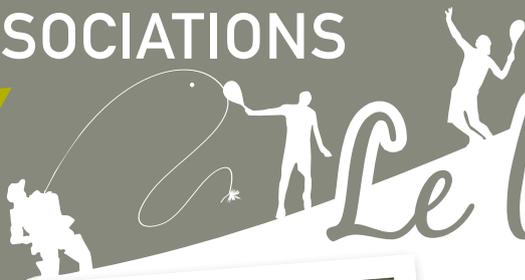
Le Comité 1984/85

- Président d'Honneur :
- Membre d'Honneur :
- Président :
- Vice-Président :
- Trésorier :
- Secrétaire :
- Trésorier-Adjoint :
- Matériel :
- Assesseurs dirigeants :

- KRAFFT Joseph
- BRENDLEN Joseph
- HAESSY Roudy
- BEREUTER Gérard
- RICH Jacques
- KUSTER Jean
- PROST Fabrice
- HAESSY Jean-Luc
- SCHWIN Pierre
- HASENFRATZ Raymond
- PABST Gilbert
- STELLY Denise
- ARNOLD Gilbert
- MANDELLI Paul
- OBRECHT Patrick
- HAESSY Roudy Fils
- DROLLINGER Thierry
- MEHL Patrice
- GRIMBUHLER Gérard
- BEREUTER Jean-Paul

- Entraîneur :
- Réviseurs aux comptes :

Badminton



Le badminton s'envole...



Et oui ! Le club de badminton a fait sa quatrième rentrée en septembre et fait salle comble. Fort de son succès, il compte toujours plus de membres qui se réunissent dans la joie, la bonne humeur et l'envie de partager un moment sportif. De tout âge et de tout niveau, le maître mot de ces rencontres est la convivialité.

Il nous a été rapporté un phénomène étrange au village... Les plumes volent à Raedersheim tous les jeudis soirs !

Mais rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un rodeur de basse-cours, simplement du rendez-vous des adeptes de la raquette et du volant.

Alors si vous aussi vous désirez vous joindre au groupe, nous vous attendons tous les jeudis à 20h à la salle polyvalente, munis de votre raquette et vos baskets.

Le président

CLADE Grégory

Amicale des pêcheurs

UNE MATINÉE DE PÊCHE

à l'étang des Bouleaux



LE

Volley-ball

SON HISTOIRE ...

Volley-Ball



EQUIPE 2



Origines :

Le volley-ball a été inventé en février 1895 aux Etats-Unis par un professeur d'éducation physique d'une université du Massachusetts, afin d'occuper les athlètes pendant l'hiver. C'est en s'inspirant à la fois du basket-ball et également du tennis qu'est née la « mintonette » ; le basket-ball ayant été inventé juste quatre années auparavant.

Les premières règles instauraient un filet de 1,98 m de hauteur, un terrain de 7,6 m par 15,20 m et un nombre de joueurs illimité. Un match était composé de neuf tours avec trois services pour chaque équipe dans chaque tour et un nombre de contacts avec la balle illimité pour chaque équipe avant son renvoi à l'adversaire.

Après avoir observé ce sport, un certain Alfred Halstead remarqua la nature de « Volée » dans le jeu à son premier match d'exhibition en 1896.

Raffinements et récents développements :

Les règles ont évolué au cours du temps. En 1916, l'attaque est introduite, puis, la règle des trois touches est instaurée. En 1917, le set passe de 21 à 25 points. En 1919, environ 16000 ballons de volley-ball sont distribués aux troupes américaines et leurs alliés ce qui suscite la croissance du volley-ball dans de nombreux pays.

Une fédération internationale, la FIVB, est fondée à Paris en 1947. Le sport est aujourd'hui populaire au Brésil, en Europe, en Russie et dans d'autres pays incluant la Chine et le reste de l'Asie, aussi bien qu'aux Etats-Unis.

Le beach-volley, une variante du jeu joué sur le sable avec seulement deux joueurs par équipe, intègre la FIVB

en 1987 et devient sport olympique aux jeux de 1996 à Atlanta (Etats-Unis).

Avec 269 millions de pratiquants, le volley-ball est un des sports les plus pratiqués dans le monde.

Et le VBC Raedersheim... ?

Le VBCR compte aujourd'hui 24 membres dont 20 licenciés et 4 membres sympathisants venant jouer en loisir le vendredi de 20h à 22h dans notre salle polyvalente. Deux équipes sont toujours engagées en championnat corporatif « Loisir » et les résultats sont plus qu'encourageants car luttant toujours avec les premières équipes dans les deux classements.

Nous encourageons vivement nos supporters raedersheimois à assister aux matchs de championnat qui ont principalement lieu le vendredi à 20h30 ; le planning des matchs est consultable sur le site internet du village et affiché dans le hall de la salle polyvalente.



HAIE D'HONNEUR AU MARIAGE DE CÉDRIC & SÉVERINE



sapeurs pompiers DU VILLAGE



Sous l'impulsion du chef de corps le Lieutenant Jean-Pierre Reinprecht, les effectifs ne cessent d'évoluer. Actuellement le corps compte un officier, 3 sous-officiers, 4 sapeurs et 4 jeunes sapeurs pompiers (JSP) actuellement en cours de formation.

Le corps embauche !

Si les JSP sont un vivier indéniable en terme de ressource, il s'avère que le corps de Raedersheim a également besoin de membres hommes ou femmes du village. Après la formation initiale, ces derniers intégreront un groupe dynamique où la bonne ambiance est de mise.

Pour info, les pompiers totalisent en moyenne **25 sorties par an à Raedersheim**. Au mois d'octobre 2016 par exemple, les soldats du feu avaient effectué 16 sorties :

- 3 accidents de circulation,
- 5 inondations,
- 3 nids de guêpes,
- 3 sorties pour secours à la personne (malaise),
- 1 récupération d'animal,
- et 1 feu de cave.

Le corps, avec l'association des JSP de Soultz et environs, participe aux manifestations locales (14 juillet - fêtes patriotiques) et organise ses manifestations propres comme la Ste Barbe.

Les personnes intéressées par l'activité sapeurs pompiers peuvent se faire connaître à la mairie.



VIE DES ASSOCIATIONS

Athlétisme



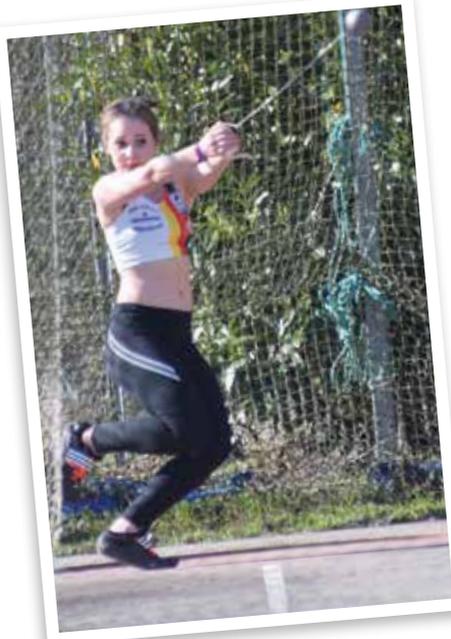
TAUREL JUDITH
CHAMPIONNE DE FRANCE
NATIONAUX AU 800M



MAKOWKA MAXIME
CHAMPION DE FRANCE
JUNIOR AU MARTEAU



FOECHTERLE JOSIANE
FINALISTE AUX CHAMPIONNATS
DE FRANCE ET DU MONDE
MASTER SUR LES 4 LANCERS



MEYER MANON
FINALISTE AU CHAMPIONNAT DE
FRANCE JEUNES AU MARTEAU



BERNARD ALIZEE
CHAMPIONNE ALSACE
AU TRIATHLON BENJAMINE



TAUREL MARIE CHARLOTTE
FINALISTE AU CHAMPIONNAT
DE FRANCE ESPOIR



SEISSER EVA ET LISA
LA RELÈVE



LA RELÈVE



Pour quoi faire ?

La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Elles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture et les dimensions de la construction, à la desserte par les réseaux et à l'aménagement des abords.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue, pour la commune compétente, la possibilité de vérifier la conformité de votre projet avec les règles propres à chaque zone de construction.

Pour que vos travaux se déroulent de la meilleure manière qu'il soit, commencez toujours par vous renseigner auprès de la mairie ou en vous rapprochant d'un architecte qui saura lire le règlement du PLU en vigueur dans la commune (disponible sur le site internet).



Ce document vous permettra de vérifier, de chez vous, ce que vous pouvez faire ou non en fonction de la réglementation applicable au secteur dans lequel se trouve votre parcelle.

Un local poubelle

ET DES LOCAUX DE RANGEMENT AU COMPLEXE SPORTIF

Courant 2016, la commune a déposé un permis de construire pour la réalisation d'un local poubelle et de deux locaux de rangement aux abords de la salle polyvalente.

Un local poubelle sera construit contre le mur du clubhouse, ce dernier permettra d'entreposer les bacs de la salle polyvalente qui sont aujourd'hui stockés dans le bâtiment, ce qui engendre beaucoup de nuisances, spécialement pour les personnes qui louent la salle. Un espace extérieur sécurisé sera donc entièrement dédié aux bacs.

Un local de rangement sera également réalisé contre le mur de la salle polyvalente (côté terrain d'honneur), ce dernier est destiné au rangement du matériel de l'AS Raedersheim qui prendra en charge l'achat des matériaux. Il sera construit par les bénévoles du club.

Un second local sera réalisé (à moyen terme) contre le mur de la salle polyvalente (côté rue du Stade), il est destiné au rangement de matériel appartenant à la commune et de divers fournitures et équipements sportifs aujourd'hui stockés dans le local des associations.



Accessibilité ?

DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

LE POINT SUR LA SITUATION À RAEDERSHEIM

INFOS MAIRIE

Accessibilité



La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

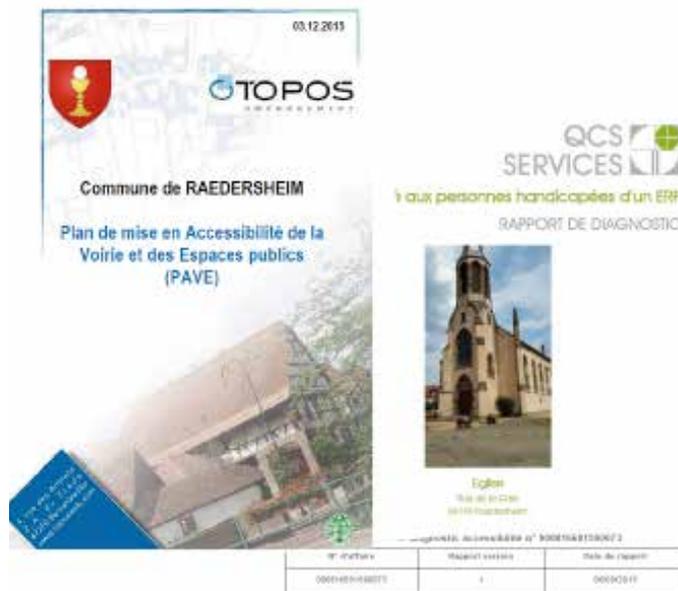
La loi prévoit la mise en accessibilité des bâtiments, de la voirie, des espaces publics et des transports. La volonté de la loi est de faire respecter l'accès et la continuité de la chaîne de déplacement afin de permettre aux personnes handicapées et à mobilité réduite d'utiliser l'ensemble des services à leur disposition et de se déplacer avec la meilleure autonomie.

En conséquence, toutes les collectivités doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ainsi qu'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) pour les bâtiments recevant du public.

En 2015, le PAVE et les ADAP ont été réalisés.

S'agissant du PAVE (soit la voirie), il existe des secteurs qui nécessitent des aménagements notamment en matière de traversée piétonne et de largeur de trottoir. La commune a établi un plan pluriannuel de travaux qui seront en majorité réalisés par les services techniques. Des entreprises de Travaux Publics devront toutefois intervenir ponctuellement pour les plus gros travaux.

S'agissant des ADAP, 6 bâtiments communaux sont concernés par la loi : l'église, l'école maternelle, l'école élémentaire, le clubhouse, la salle polyvalente et la mairie. Les deux écoles et la salle sont conformes, mais nécessitent encore quelques travaux de très faible envergure pour répondre à tous les points soulevés par le rapport. Ils seront réalisés au fil du temps par les services techniques.



L'église n'est pas conforme à la réglementation au niveau de l'entrée principale qui oblige le franchissement de quelques marches. La commune réfléchit donc aux diverses solutions qui s'offrent pour créer un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, la mairie est le point noir du rapport, la salle des mariages n'est pas accessible, le parking et la marche de la porte d'entrée ne sont pas conformes et il n'existe pas de toilettes pour handicapés. La commune bénéficie d'une dérogation pour l'ouverture des locaux jusqu'à fin 2018. Passé cette date, l'État pourra sanctionner les collectivités qui n'auront pas démarré la mise aux normes de leur bâtiment. La municipalité travaille actuellement à un projet de mise en accessibilité de la mairie en prenant en considération les contraintes liées à l'architecture du bâtiment et les besoins liés aux missions de service public.



La commune de Raedersheim s'est portée candidate à l'obtention du label « MA COMMUNE A DU CŒUR » qui valorise les bonnes pratiques locales en matière de prévention des accidents cardiaques.

L'objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager sur cette cause de santé publique pour faire baisser le nombre de décès par arrêt cardiaque extrahospitalier en France. Aujourd'hui, en effet, plus

de 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque en France. Le Label met en avant les collectivités locales les plus engagées en matière de formation de la population, d'installation de défibrillateurs cardiaques, leur localisation, leur accessibilité, l'information des habitants, la communication autour des bons réflexes...

Raedersheim a obtenu 2 coeurs sur 3.



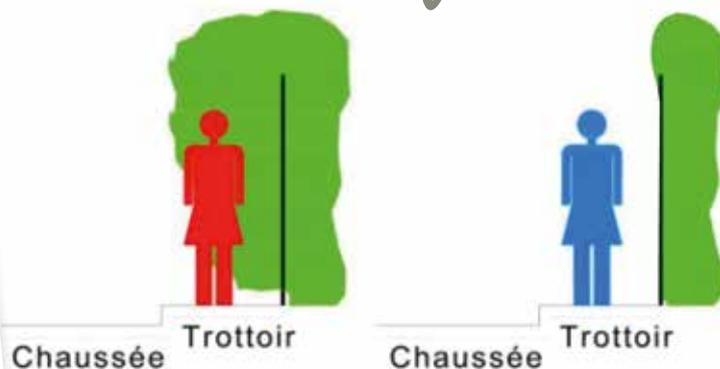
qui doit faire quoi ?



Rappelons tout d'abord qu'en droit, un arbre est une propriété immobilière. Son propriétaire en est donc responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier.

Entretien des plantations

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin ou doit réduire la plante si la hauteur n'est pas conforme. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même et ne peut pas non plus engager un élagueur et présenter la facture par la suite. Il peut simplement contraindre le propriétaire à le faire, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.



A savoir :

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Si vous êtes locataire, l'entretien et l'élagage des plantations vous incombent.

Servitude de visibilité :

Le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou inconfortables pour la circulation publique.

LA FIBRE OPTIQUE À RAEDERSHEIM C'EST POUR QUAND ? ... Pour 2018

En 2013, nous faisons un point dans le bulletin municipal sur le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire d'ici 2025. Nous vous annonçons également que Raedersheim figurait dans la liste des communes prioritaires pour bénéficier du programme.

Aujourd'hui, le dossier a très nettement avancé et la Région Alsace a confirmé lors d'une réunion qui s'est tenue le 21 avril 2016 que la fibre sera bien développée à Raedersheim d'ici fin 2018.

Initialement développée jusqu'à la limite du domaine privé, il a finalement été décidé d'emmener la fibre jusqu'à la prise dans l'habitation. Dans la majorité des cas, le raccordement se fera par le réseau Télécom existant. Petite précision : tous les frais liés au raccordement des maisons seront pris en charge par les collectivités.

Rendez-vous donc dans la gazette 2017 pour encore plus de détails.

DÉMARCHE

Zéro Phyto



INFOS MAIRIE

Le plan ECOPHYTO, lancé en 2008 par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture, vise à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires en France.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à partir du 1^{er} janvier 2017 l'utilisation de pesticides chimiques par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures) accessibles au public.

Cette interdiction sera élargie aux jardiniers amateurs (c'est-à-dire tout le monde) dès 2019.

On entend par produits phytosanitaires tous les fongicides, insecticides, parasitocides et pesticides. Seuls seront encore permis ceux autorisés en agriculture biologique.

L'objectif est clair : diminuer l'exposition des populations à ces produits, qui finissent par infiltrer les sols, sous-sols et par se retrouver dans l'eau que nous consommons.

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale a travaillé en ce sens. L'usage de produits phytosanitaires a été fortement réduit, et sera définitivement proscrit dès 2017.

De même, l'usage de techniques alternatives se met en place progressivement dans notre village et ces

changements de pratiques ont conduit à l'apparition d'herbes spontanées, dont il est plus difficile de contrôler la pousse. La commission environnement et l'équipe municipale travaillent actuellement sur ce projet.

Dans la lettre de l'eau de juillet 2016, mise en lien sur notre site internet, vous trouverez un article "les herbes folles", qui explique cette démarche.

Nous vous invitons, chères Raedersheimois et chers Raedersheimois à accepter et tolérer ces herbes dites spontanées et pas forcément mauvaises.

Le changement de nos pratiques est essentiel pour notre santé.

Ainsi, pour désherber votre trottoir oubliez votre pulvérisateur et préférez la méthode manuelle. Il existe de multiples techniques de jardinage respectueuses de nos sols. Nous nous joignons à la Mission Eau pour vous inviter à les découvrir par l'intermédiaire du réseau de « guide jardinier au naturel » en cours de création.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Delphine Mychajlow

Animatrice coordinatrice pour la protection de la ressource en eau du bassin versant de Guebwiller SIPEP de Merxheim-Gundolsheim

**24 Rue Principale
68250 Gundolsheim**

Tél. : 03 89 49 75 14

Portable : 06 07 33 92 45

www.mission-eau-alsace.org

Le cimetière

SUR INTERNET

La gestion du cimetière fait partie intégrante des missions confiées au Maire. Pour assurer une gestion conforme à la législation et respectueuse des bénéficiaires de contrats, il est indispensable de disposer de plans périodiquement mis à jour, d'une banque de données sur les défunts et d'un suivi des contrats de concessions.

La commune a décidé de se doter d'un portail de gestion funéraire dénommée «Webcimetière» qui permet désormais au secrétariat de la mairie d'assurer une

gestion précise des concessions, des emplacements et du cimetière de manière plus générale.

D'autre part, chacun peut le consulter via le site internet de notre commune (www.raedersheim.fr / rubrique démarches et services). C'est un outil apprécié des professionnels du monde funéraire, mais c'est aussi un très grand avantage pour tous ceux qui veulent avoir des informations, tant en terme de suivi de concessions que pour ce qui a trait à la généalogie.

A noter : Bien que le cimetière soit communal, il incombe aux concessionnaires ou à ses ayants droits d'effectuer l'entretien de leurs sépultures. Les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés dans ce domaine.

MANIFESTATIONS 2017

JANVIER

- Vœux de nouvel an du Maire

FÉVRIER

- Lauréats maisons fleuries et sportifs méritants

MARS

- Soirée Après-Ski de l'ASR

AVRIL

- Soirée tartes flambées de l'Athlétic-Club

MAI

- Le printemps des talents
- Cérémonie du 8 mai

JUIN

- Marché aux puces du Volley-Ball Club
- Fête de la musique

JUILLET

- Kermesse et soirée tricolore

AOÛT

- Challenge Benoît Prost de l'ASR

SEPTEMBRE

- Grepeltournier de pétanque par l'ASCL

NOVEMBRE

- Cérémonies du 11 Novembre
- Repas paroissial
- Marché de l'Avent

DÉCEMBRE

- Fête de Noël des séniors

NUMÉROS UTILES !

- SAMU : **15**
- POMPIERS : **18**
- POLICE : **17**

- N° d'urgence Européen et à partir d'un portable : **112**
- Gendarmerie de Soultz : **03 89 76 92 01**
- Brigade verte : **03 89 74 84 04**
- EDF : **0800 123 333**
- URGENCE GAZ (Caléo) : **03 89 62 25 00**
- URGENCE EAU (Sogest) : **09 77 42 94 40**
- SOS POISON Strasbourg : **03 88 37 37 37**
- SOS Mains-Urgences sport Diaconat Mulhouse : **03 89 32 54 11**
- Communauté des Communes de Guebwiller (CCRG) **03 89 62 12 34**
- École maternelle : **03 89 48 01 88**
- École élémentaire : **03 89 48 80 04**

A RETENIR

2 DÉFIBRILLATEURS
automatiques

- 1 à l'entrée de la **salle polyvalente**
- 1 au local des **pompiers**

CALENDRIER

COLLECTES D'ORDURES
MÉNAGÈRES, SACS DE TRI ET BIO-DÉCHETS

- **MERCREDI / semaine impaire : ORDURES MÉNAGÈRES**
Bac couvercle gris
- **LUNDI : TRI SÉLECTIF**
- **VENDREDI : BIO-DÉCHETS**
Bac couvercle marron

*Pensez à sortir vos poubelles
la veille au soir*

INFO MAIRIE

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi : 10h à 12h et de 15h à 19h

Mardi et jeudi : fermé le matin, ouvert de 15h à 16h30

Mercredi et vendredi : 10h à 12h et de 15h à 16h30

Tél. 03 89 48 11 37 / Fax 03 89 48 89 14

Site www.raedersheim.fr

Courriel accueil.raedersheim@orange.fr
mairie.raedersheim@orange.fr